

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Février 2024

Pour contacter et suivre l'OFGL

- Site Internet : www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl
- Plateforme de partage de données : <https://data.ofgl.fr>
- Courriel : contact@ofgl.fr
- LinkedIn : www.linkedin.com/company/ofgl
- YouTube : www.youtube.com/channel/UCBomahixkuV7ILnwPpp3trA
- Adresse :

OFGL – 120 rue de Bercy – Bât. Necker T 733 – 75572 Paris Cedex 12

Avant-Propos

Après avoir documenté les effets de la crise Covid, l'OFGL s'est de nouveau attaqué aux impacts d'une crise inattendue pour les finances locales : celle provoquée par une inflation à un niveau inédit depuis près de 40 ans. Pas de répit pour les acteurs locaux, donc pas de répit pour l'OFGL !

Dans ces travaux, l'Observatoire s'est donc attaché à analyser les effets de ces hausses de prix sur les équilibres financiers, en recettes comme en dépenses. D'abord à travers un dossier complet produit lors du rapport annuel sur les finances locales, puis dans son analyse des finances du bloc communal (*cap sur n°22*). Ces travaux se sont notamment traduits par la construction d'un indice des prix dédié aux dépenses d'équipement des collectivités locales afin de pouvoir présenter des résultats à prix constant, seuls pertinents pour tirer les bonnes conclusions sur l'investissement local, par exemple en matière scolaire (*cap sur n°21*).

L'OFGL a également travaillé sur la contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux (*cap sur n°20*) dans un contexte de suppression de la CVAE, une douzaine d'année seulement après sa création.

Pour autant, nous n'avons pas oublié que l'Observatoire était aussi celui de la gestion publique locale. Avec l'aide de notre Comité scientifique et technique, nous avons donc poursuivi notre travail sur les référentiels de coûts, sur les piscines en début d'année puis sur les bibliothèques, équipements emblématiques de nos politiques sportives, culturelles et sociales.

Enfin, 2023 fut l'occasion de renforcer notre plateforme data.ofgl.fr qui s'installe dans le paysage de la donnée libre d'accès en poursuivant ses développements ; vous y trouverez dorénavant la cartographie des finances locales.

Pour conclure, rappelons que l'OFGL est un outil collectif, sans parti pris mais avec une ambition : celle de nourrir le débat public d'informations utiles à chacun, au niveau national comme au niveau de chaque territoire. Cette vocation devra guider ses travaux pour 2024, comme elle le fait depuis plusieurs années.

André Laignel
Président de l'OFGL

Chiffres clés 2023

Une équipe
de **4** personnes

27 structures ou personnalités qualifiées actives
dans le Comité scientifique et technique

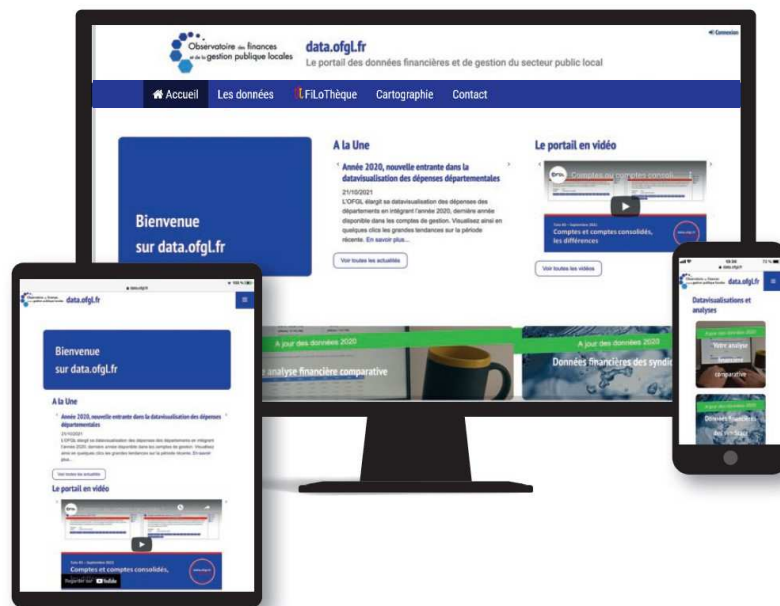
3 productions *Cap sur*

Un pré-rapport et *un* rapport annuel

data.ofgl.fr : **40 800** visites et **121 000** pages vues

13 interventions publiques
devant plus de **1 400** participants

3 137 abonnés LinkedIn
(**+38%** en un an)



Faits marquants 2023

Janvier

Analyse comparative du coût de fonctionnement des piscines (OFGL/ AFIGESE/ Ville d'Angers)

data.ofgl.fr : actualisation FiLoThèque avec LF 2023

Intervention Webinaire Cap Variant

Plénière Comité scientifique et technique OFGL

Février/Mars

Conseil d'orientation OFGL

Interventions Assemblée nationale, UNCCAS

data.ofgl.fr : ouverture module cartographie

La contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux, *Cap sur n°20*

Publication sur les EPL (DGCL/ INSEE/ Fed des EPL)

Avril/Mai

Intervention Aides territoires / La Banque Postale

data.ofgl.fr : premiers montants DGF 2023

Juin

Pré-rapport annuel 2023 sur les finances locales / Dossier impact inflation

Intervention AFL, Contrôleurs gestion depts

data.ofgl.fr : critères dotations 2023

Juillet / Août

Rapport annuel 2023 sur les finances locales / actualisation dossier inflation

data.ofgl.fr : données financières 2022, données fiscales 2022 (REI), actualisations (SDIS, Cartographie, Syndicats, FiLoThèque et datastory départements)

Intervention AMF 35

Septembre / Octobre

Les investissements scolaires des collectivités locales, *Cap sur n°21*

Interventions France urbaine, assises AFIGESE et AMRF

Novembre

Les finances des communes et intercommunalités, *Cap sur n°22* – congrès des Maires et présidents d'intercommunalité de France

Intervention Congrès des maires

Prix Territoria 2023 pour l'étude des coûts piscine (avec AFIGESE et ville Angers)

Décembre

Présentation au CST des premiers résultats « coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales ».

data.ofgl.fr : mise à jour des données comptables 2022, création d'une synthèse dans l'analyse comparative



data.org.tr



Comité scientifique et technique - Janvier



Assemblée Nationale - février



CFL – Juin / Pré-rapport OFGL par Charles Guené et André Laignel



Prix Territoria - Novembre



Assises AFIGESE - septembre



Congrès des maires - novembre



Les publications de l'OFGL

Sommaire

1- L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales	7
L'OFGL et ses chantiers 2023 en quelques lignes.....	7
Sa gouvernance et son équipe	8
2- L'activité de l'OFGL en 2023.....	10
Les études.....	10
Le partage de la donnée	17
Les autres travaux	19
3- La visibilité	20
Interventions publiques	20
Prix Territoria en 2023.....	20
Presse	21
Site Internet OFGL et réseaux sociaux	21
4- Un budget au financement partagé entre l'Etat et les collectivités	22

1- L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales

L'OFGL et ses chantiers 2023 en quelques lignes

L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) a été créé en 2016 par l'article 113 de la loi NOTRe du 7 août 2015¹. Il remplace l'Observatoire des Finances Locales comme formation spécialisée du Comité des Finances Locales. Il est opérationnel depuis septembre 2017, date de l'arrivée de l'équipe au complet.

Lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes, l'Observatoire a pour mission d'établir, de collecter, d'analyser et de diffuser des informations portant sur les finances et la gestion des collectivités territoriales.

Il intervient sur des thématiques diverses (chantiers), répondant aux demandes formulées par son Conseil d'orientation composé d'élus et de représentants de l'Etat.

Ses chantiers sur l'année 2023 sont :

- *le développement de la plateforme de partage de données,*
- *l'analyse des dépenses d'investissement des collectivités avec, en 2023, un coup de projecteur sur le bâti scolaire,*
- *la modernisation des indicateurs de ressources et de charges et, plus spécifiquement, l'analyse des centralités,*
- *la construction d'un référentiel des coûts,*
- *la fiscalité locale et les territoires,*

Le contexte inflationniste a, en outre, généré l'ajout de travaux liés à :

- *l'impact de l'inflation sur les finances des collectivités locales.*

Par ailleurs, l'Observatoire publie chaque année un *rapport annuel* réalisé en grande partie par les équipes de la DGCL, et plus particulièrement son département des études et des statistiques locales, en lien avec l'équipe OFGL. Ce rapport repose notamment sur l'exploitation des données produites par la DGFIP. Il constitue, depuis plus 25 ans, une référence en matière d'informations financières et fiscales sur le secteur public local.

¹ Codifié à l'article L1211-4 du CGCT

Sa gouvernance et son équipe

L'OFGL est présidé par le **Président du Comité des Finances Locales (CFL), André Laignel**.

Les grandes orientations des travaux menés par l'Observatoire sont fixées par son Président et par son **Conseil d'orientation (CO)**. Ce Conseil est constitué de 10 élus nommés par le Président, parmi les élus du CFL, et de 5 représentants de l'Etat : DGCL (3), DGFIP et Direction du Budget.



Suite au renouvellement des instances du CFL fin 2023, le président André Laignel a reconstitué la liste des membres du CO (composition février 2024) :

- **Mme Nadine BELLUROT**, Sénatrice de l'Indre ;
- **M. Stéphane BÉRARD**, conseiller régional d'Occitanie (représentant de Carole Delga au CFL) ;
- **M. Jean-Léonce DUPONT**, président du conseil départemental du Calvados ;
- **M. Bertrand HAUCHECORNE**, maire de Mareau-aux-Prés ;
- **M. Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim ;
- **M. Philippe LAURENT**, maire de Sceaux ;
- **M. François de MAZIÈRE**, maire de Versailles ;
- **M. Sébastien MIOSSEC**, Président de Quimperlé communauté ;
- **M. Paul Simondon**, Adjoint à la Maire de Paris (représentant d'Anne Hidalgo au CFL) ;
- **Mme Marie-Hélène THORAVAL**, mairie de Romans-sur-Isère.

L'OFGL s'appuie par ailleurs sur l'expertise des membres de son **Comité scientifique et technique (CST)**. Il est composé d'administrations centrales, d'organismes publics, d'associations d'élus, d'associations d'agents de la fonction publique territoriale et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Liste des membres du CST :

- Directions d'administration centrale : DGCL*, DGFIP*, DB*, ANCT*, DGOM*, DLF, DG Trésor*, IGF, IGA, IGAS, DGCS, DREES, DGAFP, INSEE*
- Organismes publics : Cour des comptes*, CDC*, CNFPT
- Associations d'élus : AMF*, AMRF*, APVF*, Départements de France*, Fédération des EPL*, France urbaine*, Intercommunalités de France*, Villes de France*, Ville et banlieue, Régions de France*
- Associations de personnels territoriaux : AATF*, ADT Inet, AITF, AFIGESE*, SNDGCT*
- Autres personnalités qualifiées :
Universitaires : M. Bouvier*, F. Navarre*, M. Leprince* et Marie Breuillé*.
Experts : P. Mahé, P. Rogier* et Y. Doyen* pour l'AFL, LA. Vervisch* et la Direction des Etudes de La Banque Postale*

Les structures ou personnalités qualifiées citées sont mobilisées en fonction des chantiers, des besoins et des appétences. Sur les dernières années, ont participé à l'un des chantiers celles signalées par une « * ».

La réunion plénière annuelle du comité a eu lieu fin janvier, elle a permis de dresser un bilan et de se projeter sur les chantiers 2023. L'OFGL a organisé en plus 4 réunions collégiales avec les membres du CST concernés par les différents chantiers. Les autres échanges se sont déroulés par petits groupes.

Depuis septembre 2017, l'Observatoire dispose, pour coordonner les acteurs et réaliser des études spécifiques, d'**une équipe de quatre personnes** : un secrétaire général (Thomas Rougier) et trois chargés de missions (Matthieu Chtioui, Nicolas Laroche et Samuel Lerestif). L'année 2023 est marquée par le départ de Samuel Lerestif (en août) et Matthieu Chtioui (en octobre) après, respectivement, 5 et 3 années consacrées à leurs missions au sein de l'OFGL. L'Observatoire a ainsi bénéficié de l'arrivée de Clémence Legrand en septembre puis de Clémence Bizau début 2024.

Bien qu'attendus et organisés, ces mouvements ont eu un impact sur la capacité de production de l'OFGL sur le dernier trimestre de l'année.

L'équipe OFGL bénéficie d'un **soutien de la DGCL** (ressources humaines, gestion budgétaire, informatique, communication) et **des Ministères de l'Economie et des Finances** (bureaux, logistique, équipement informatique). Son espace Internet est accueilli sur le site collectivites-locales.gouv.fr, site piloté conjointement par la DGCL et la DGFIP, et son portail de données constitue un sous-domaine du portail des Ministères économiques et financiers.

2- L'activité de l'OFGL en 2023

L'activité de l'OFGL prend essentiellement la forme d'études, de productions publiques et de partages de données.

Cette activité est menée dans le cadre des chantiers listés page 7, le plus souvent en partenariat ou en concertation avec des membres de son Comité scientifique et technique.

Les études

Hors rapport annuel sur les finances locales, la majorité des productions publiques de l'OFGL sont regroupées au sein d'une collection « Cap sur » ; *CAP* comme *Collecter, Analyser et Partager*, principales missions de l'Observatoire².

Elles prennent la forme de publications rédigées , de données , de data-visualisations  ou de vidéos  à vocation pédagogique³.



² Tous les numéros de la collection « Cap sur » sont consultables sur : www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

³ Les vidéos de l'OFGL sont consultables sur sa chaîne YouTube : www.youtube.com/channel/UCBomahixkuV7ILnwPpp3trA

► **Les piscines et centres aquatiques : combien ça coûte ? Analyse comparative du coût de fonctionnement des piscines des collectivités locales - janvier 2023**

Cette étude est sortie début 2023 mais est le fruit d'un travail important opéré tout au long de l'année 2022. Elle correspond à une collaboration avec le groupe de travail « Tarification et calcul de coût » de l'AFIGESE, et ne constitue pas un numéro de la collection *Cap sur...* de l'OFGL.



Un benchmark collaboratif afin d'estimer au mieux le coût des piscines publiques et mettre en avant les enjeux portés par ces équipements.

📖 Ce benchmark, réalisé grâce à la remontée de terrain des collectivités participantes, a pour objectif de fournir un document de référence présentant une analyse sur différents points : décomposition des charges, comparaison des caractéristiques physiques des piscines, comparaison des coûts... Une fiche signalétique est également disponible pour chaque piscine afin de permettre aux collectivités qui le souhaitent de se positionner par rapport à un équipement

présentant des caractéristiques similaires.

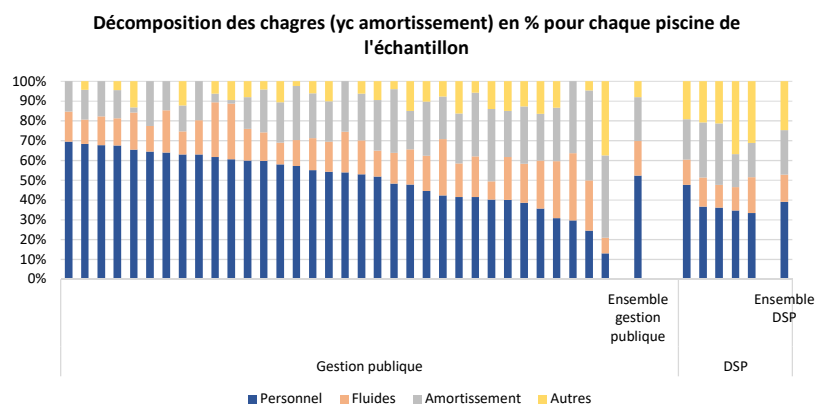
Quelques résultats :

77 collectivités participantes, 5 communes et 6 agglomérations, pour un nombre total de **39** piscines.

Des **caractéristiques pouvant être très différentes sur de nombreux aspects** : gestion en régie ou DSP, piscine centrale ou périphérique, piscine mono-bassin ou multi-bassin, surface, ancienneté.

De **fortes disparités de fréquentation** : de **7 600** à **390 000** passages sur l'année 2019 selon la piscine considérée, avec une moyenne nettement plus forte pour les **piscines centrales** (183 000) que **périphériques** (71 000).

Les **frais de personnel** constituent la dépense la plus importante, avec un poids moyen de **50%**, mais des disparités fortes existent selon les établissements :



Des piscines connaissant des **disparités de coûts élevées**, avec par exemple :

- Un **coût de fonctionnement « brut »** (hors amortissement) variant de 5€/passage à 26 €/passage, pour une moyenne située à moins de 10 €/passage.
- Un **coût de fonctionnement « net »** (y compris amortissement et après soustraction des produits issus de l'activité des piscines) oscillant entre 4 € et 40 €/passage, pour une moyenne de 10 €.

► **Cap sur la contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux – n°20, mars 2023**



Dans un contexte de réformes, quelle part de la fiscalité à usage local est à la charge des entreprises ?



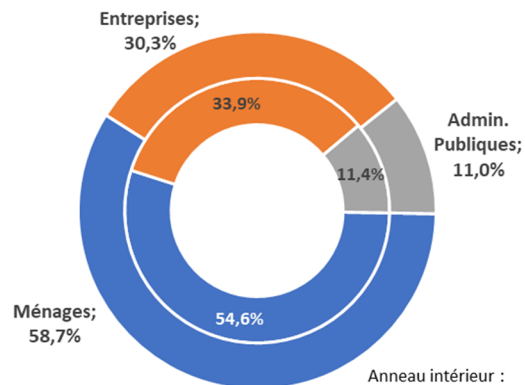
L'OFGL propose, dans cette étude, d'une part, de décomposer les ressources fiscales à usage local en fonction de la nature du « payeur » (ménages, entreprises ou administrations publiques) et, d'autre part, de décrire les spécificités des principales contributions portées par les entreprises.

Quelques résultats :

La **contribution fiscale des entreprises** au financement des services publics locaux peut être estimée à **55,7 Md€** en **2021**, soit l'équivalent de **34%** de l'ensemble des recettes fiscales à usage local. Cette part passera à **30%** avec la disparition de la CVAE des comptes locaux et son remplacement par des fractions de TVA.

Les **administrations publiques** portent **11%** de la fiscalité locale : **8,3 Md€** en tant que contribuables, et **10,4 Md€** à la charge de l'Etat au titre des exonérations qu'il instaure.

Répartition estimée en 2021 de la fiscalité à usage local entre "payeurs" : ménages, entreprises et administrations publiques (yc. Etat)



Source : traitements OFGL, données cf. cap sur n°21

Anneau intérieur : Equivalent 2021 après CVAE "transformée" en TVA.

Les **ménages** restent donc les principaux contributeurs fiscaux pour le financement des politiques publiques locales : **55 %**, et près de **60 %** après suppression de la CVAE.

Avec **11,9 Md€**, la **taxe foncière sur les propriétés bâties** est le principal impôt local acquitté par les entreprises. Le deuxième est le **versement mobilité (7,9 Md€)**.

La fiscalité professionnelle finance **principalement le bloc communal** (plus de **60%** de la fiscalité des entreprises)

Avant sa disparition progressive, donc en 2020, la **CVAE** représentait un produit de **19,5 Md€** pour les collectivités : $\frac{3}{4}$ payés par les entreprises et $\frac{1}{4}$ à la charge de l'Etat en compensation de dégrèvements accordés aux entreprises.

► **Cap sur les investissements scolaires des collectivités locales – n°21, octobre 2023**



Une convergence des efforts de l'ensemble des niveaux de collectivités sur les équipements scolaires



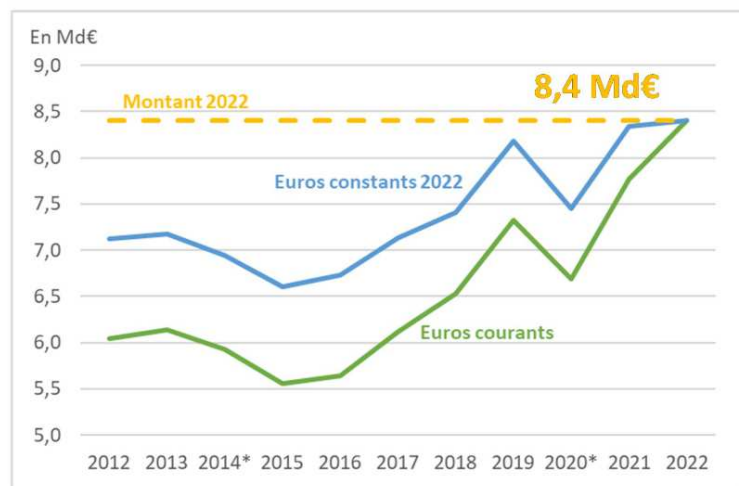
Les collectivités jouent un rôle essentiel dans l'éducation. Ce 21^{ème} numéro de *Cap sur* revient plus en détail sur l'investissement des collectivités locales dans le patrimoine scolaire dans un contexte où les bâtiments publics, et scolaires en particulier, sont au cœur des enjeux de la transition écologique.

Quelques résultats :

L'investissement scolaire atteint **8,4 Md€** au total pour les écoles, collèges et lycées publics. **Un niveau jamais atteint** sur la dernière décennie !

Ce résultat est le fruit d'une convergence des efforts des collectivités locales en 2022 : **3,6 Md€** de dépenses d'investissement pour les écoles, **2,5 Md€** pour les collèges, et **2,3 Md€** pour les lycées.

L'investissement scolaire des collectivités locales (2012 - 2022)



Source : données DGFIP, INSEE, traitement OFGL.
*Années d'élections communales

80% des dépenses concernent les **constructions** et les **rénovations**. Et pour cause, le patrimoine scolaire est relativement ancien : **69%** des établissements ont plus de 50 ans.

Les investissements en **matériel scolaire** (informatique, mobilier...) ne sont pas négligeables, notamment dans le secondaire : **12%** des dépenses dans les collèges et **23%** dans les lycées.

L'**investissement par élève** est plus élevé pour les lycées, **1 317€**, que pour les collèges, **916€**, et que pour les écoles, **646€**.

Les **subventions** reçues spécifiquement pour financer cette compétence représentent l'équivalent de **17%** des dépenses d'investissement scolaire pour les communes et pour les départements, **33%** pour les régions.

► **Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2022 - n°22, novembre 2023**



Un état des lieux des finances du bloc communal, réalisé par l'OFGL à l'invitation de l'AMF, dans le cadre du 105^e congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France



Cette étude dresse un bilan des finances du bloc communal (communes et leurs intercommunalités) en 2022, en se focalisant sur des sujets qui interrogent l'avenir : effets de l'inflation, capacité d'investissement dans un contexte de hausse des coûts, situation de l'autofinancement et marge d'endettement...

L'ensemble des points est passé au crible en illustrant les disparités entre collectivités.

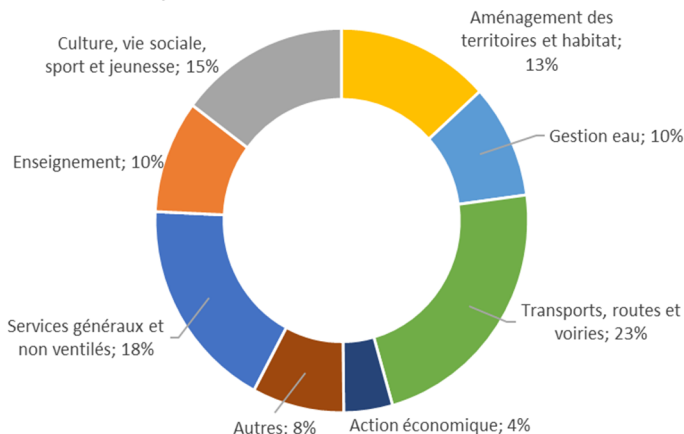
Quelques résultats à partir des données consolidées des communes et groupements à fiscalité propre (budgets principaux et annexes) :

159 Md€ de dépenses totales consolidées hors remboursements de dette par le bloc communal en 2022, soit une augmentation de **+7%** en 2022, traduisant le contexte de hausse des prix.

Les **dépenses de fonctionnement**, **116,3 Md€**, sont en hausse de 6,2%.

Le **niveau d'investissement**, **42,2 Md€**, reste élevé malgré la hausse des coûts.

Structure des dépenses d'investissement du bloc communal en 2022



Données : estimation OFGL à partir de traitements et données DGFIP, DGCL
Périmètre : communes, groupements à fiscalité propre, budgets annexes compris

L'**épargne brute** s'élève à **25,3 Md€**. Elle se relève après l'épreuve de 2020. Mais la dynamique est variable en fonction de la taille des communes. Après remboursement de la dette, **l'épargne nette du bloc communal** ne progresse que de **1,9%** en euros constants en 2022, après +11,4% en 2021 et 8,2% en 2020.

Les **recettes fiscales** sont soutenues par l'inflation et la croissance. En revanche, les **concours de l'Etat** en fonctionnement progressent de 1,5% en 2022, soit une **baisse de 3,5% à prix constant**.

Le recours à **l'endettement du bloc communal** reste modéré, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt. Le **délai de désendettement moyen** s'est amélioré par rapport à 2016, année comparable du cycle précédent.

Le niveau de **trésorerie** en fin d'année est élevé pour le bloc communal : **45,1 Md€**, soit **96 jours** de dépenses en moyenne, mais décroît fortement avec la taille de la collectivité.

► Dossier « Inflation et finances locales » au sein des pré-rapport et rapport 2023 sur les finances locales – juin et juillet 2023



Une revue des dépenses et recettes sur lesquelles l'inflation a eu un impact notable.

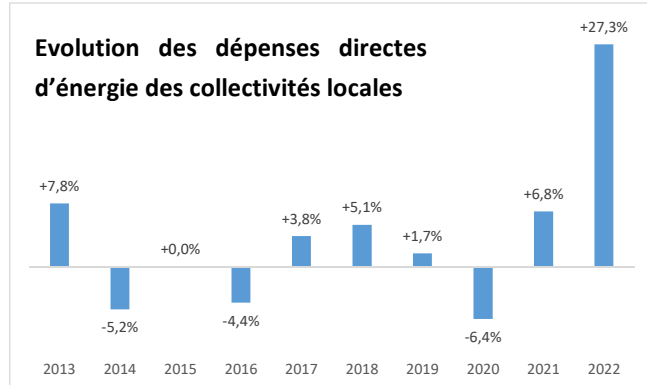
Depuis 2021, la France est confrontée, à l'instar de nombreux autres pays, à une forte hausse des prix. Cette situation, qui impacte l'ensemble des acteurs économiques, touche également les collectivités locales, à travers leurs dépenses mais aussi certaines recettes. Le dossier du rapport annuel sur les finances locales de l'OFGL détaille ces effets inflationnistes sur les budgets locaux.

Quelques résultats :

Il faut revenir en arrière de presque **40** ans pour observer en France des **niveaux d'inflation** comparables à ceux de 2022 (+**5,2%**) et 2023 (+**4,9%** estimés).

Les **dépenses alimentaires** directes sont tirées sensiblement à la hausse (**+14,4%**, pour un total de **1,1 Md€**) par une progression régulière des prix tout au long de l'année 2022

Les **dépenses énergétiques directes** sont très sollicitées en 2022 (**+27,3%**, pour atteindre **6,0 Md€**), quelle que soit leur nature (électricité, gaz, combustibles...). D'autres dépenses de fonctionnement sont concernées : **autres achats, dépenses d'intervention et frais de personnel** (hausse du point d'indice de 3,5% en juillet 2022, revalorisation du SMIC, mesures catégorielles ou par filière...).



Source : traitement OFGL, données DGFIP (BP + BA consolidés)

Pour les **frais financiers**, l'impact de la remontée des taux est prévu avec un effet décalé, sur 2023.

Les **dépenses d'investissement** sont confrontées à la hausse sensible des coûts, dans le bâtiment comme dans les TP. L'OFGL a estimé un **indice des prix des équipements locaux : +3,7% en 2021 et +7,2% en 2022**. Les hausses récentes des dépenses d'équipement sont en grande partie liées à un effet prix important (**40%** de la hausse de 2021 et plus de **80%** de celle de 2022).

Côté recettes, l'inflation a également des répercussions. En 2022, **47%** de l'accroissement des **taxes assises sur les valeurs locatives** s'explique par la revalorisation forfaitaire sur l'IPCH de l'année précédente. Les collectivités perçoivent également une nouvelle ressource dynamique en période d'inflation, **la TVA (+9,2% en 2022)**. Enfin, face à l'inflation, des mécanismes spécifiques et ciblés ont été mis en place par l'Etat.

► **Pré-rapport et rapport 2023 de l'OFGL sur les finances locales (juin et juillet 2023)**



Un ensemble de données de référence pour les acteurs, qu'ils soient locaux ou nationaux, et pour tous ceux travaillant sur les politiques publiques locales



Le rapport annuel de l'Observatoire concourt depuis plus de 25 ans à l'information du Gouvernement, du Parlement et des collectivités elles-mêmes sur la situation financière des administrations publiques locales.

Le rapport annuel sur les finances locales a donné lieu à une production en deux étapes. Un pré-rapport a été présenté lors du CFL du 13 juin 2023 par le Sénateur C. Guené (rapporteur) et le Président A. Laignel. La version complète du rapport, comprenant 12 annexes thématiques, a ensuite été rendue publique après le CFL du 11 juillet. Il est réalisé par les équipes de la DGCL, sous le pilotage de son département des études et des statistiques locales, notamment à partir des données de la DGFIP, avec le soutien de l'équipe OFGL.

Cette année, le rapport comprend un dossier consacré aux impacts de l'inflation sur les finances locales (cf. page précédente).

Quelques résultats, sur l'ensemble des collectivités locales (budgets principaux hors syndicats) :

Accélération de croissance du côté des **dépenses de fonctionnement** : **+4,9%** en 2022 après +2,5 % en 2021. Deux raisons principales : l'inflation et la fin du rattrapage post-Covid pour certains postes.

La croissance des **recettes de fonctionnement** reste franche en 2022 mais sans accélérer : **+4,7%** après +5,0% de 2021.

La dynamique de la **TVA (+9,2%)** prend le relai de celle des DMTO en 2021, elle explique à son tour 1/3 de la hausse des recettes.

Le bloc communal bénéficie d'une progression de sa taxe foncière : +4,9%, avec un effet taux modéré de +0,8 point, +1,4 en comprenant les intercommunalités.

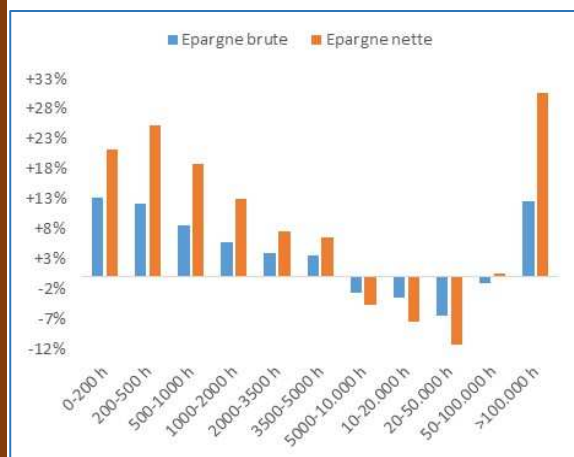
Fait inhabituel pour une première et une deuxième année pleine après les élections municipales, l'**investissement public local repart à la hausse** en 2021 (**+5,8%**) et 2022 (**+6,8%**), mais cette reprise est pour partie portée par les prix.

Une **progression faible de l'encours de dette** pour la deuxième année consécutive : **+1,0%**, donc en net repli en euros constants.

L'épargne reste orientée à la hausse mais ralentit : **+4,0%** sur 2022 pour l'épargne brute et **+5,9%** pour l'épargne nette.

Derrière les croissances moyennes, **des écarts individuels**. L'exemple des communes est parlant : +2,2% en 2022 mais repli ou stabilité pour les strates entre 5 000 et 100 000 habitants.

Evolution épargnes des communes 2022/2021, par strate de population

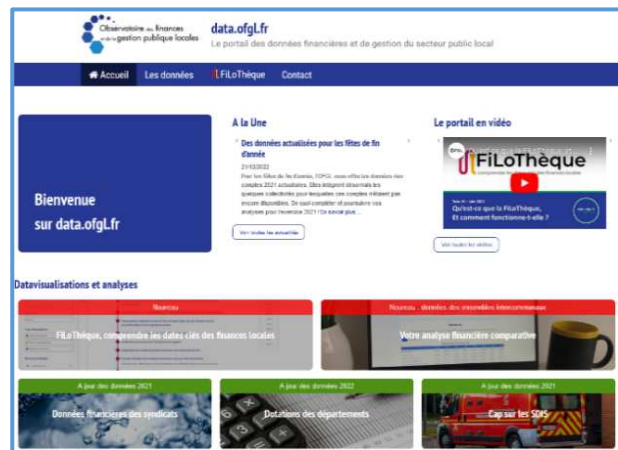


Source : Traitements DGCL, comptes de gestion DGFIP, budgets principaux

Le partage de la donnée

Afin de concourir au partage des informations financières et fiscales des collectivités locales, l'OFGL s'est doté d'une plateforme de données ouverte : data.ofgl.fr.

Officiellement lancé en février 2020, le site data.ofgl.fr est le **portail des données financières et de gestion du secteur public local**, développé par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales, dans le cadre d'un partenariat technique avec les Ministères économiques et financiers, autour de la solution développée par Opendatasoft.



Il vise à mettre à disposition, dans une plateforme en ligne, des données relatives aux finances et à la gestion des collectivités locales françaises, d'en permettre l'accès, la compréhension et l'analyse, ainsi que d'en faciliter les réutilisations.

Totalement libre d'accès, il est issu du travail partagé des différentes instances de l'OFGL : Conseil d'orientation et Comité scientifique et technique.

Les données utilisées dans le portail sont toutes issues de l'exploitation de sources mises à disposition de manière ouverte par différents producteurs (DGFiP, DGCL, INSEE...). Sur la base de ces données, l'OFGL réalise un certain nombre de traitements qui diffèrent selon les objectifs poursuivis (simplification d'accès, calculs intermédiaires, réalisation de croisements de données pertinents...).

L'année 2023 constitue la quatrième année du portail data.ofgl.fr. Dans la lignée des années précédentes, elle se caractérise par une actualisation régulière et rapide des données, ainsi que par de nouveaux enrichissements en données et fonctionnalités.

Des actualisations toujours régulières et rapides

L'OFGL a confirmé son engagement à actualiser régulièrement et rapidement les données, data-visualisations et outils méthodologiques déjà mis à la disposition des utilisateurs. Cette réactivité leur garantit un accès aux données financières les plus récentes et leur permet de développer leurs propres analyses et outils à partir d'un portail dont la pérennité est assurée.

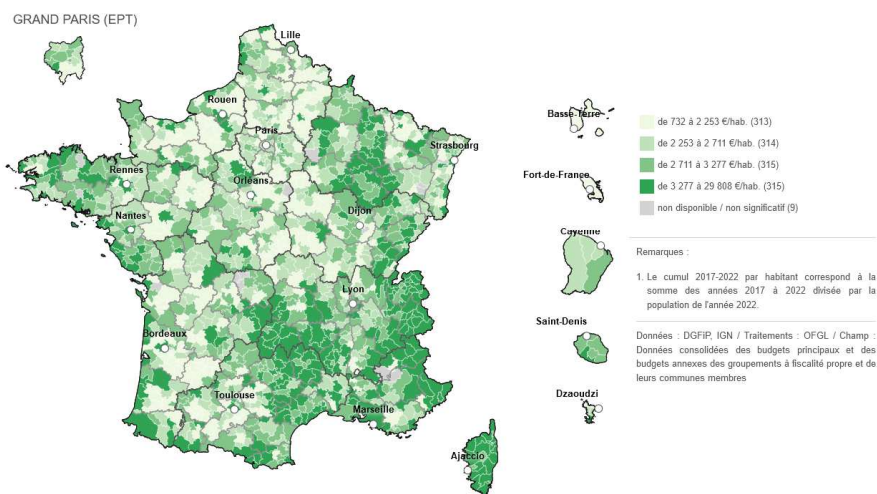
Les montants des dotations 2023 ont ainsi été disponibles sur le portail dès leur notification en avril et leurs critères de calculs étaient accessibles en juin ; les données des comptes 2022 étaient pour leur part en ligne mi-juillet, deux semaines après la date limite de leur adoption, puis actualisées en décembre ; enfin, les données fiscales 2022 ont été mises en ligne fin juillet, dans le mois de leur diffusion en *open data* par la DGFiP.

Des nouveaux enrichissements en données et fonctionnalités

En parallèle, pour continuer de répondre aux attentes de ses utilisateurs, **le portail s'est enrichi de nouvelles données et fonctionnalités** au cours de l'année 2023. Ces évolutions ont été nombreuses (actualisation et enrichissement de la FiLoThèque, ajout de nouveaux agrégats de comptes, évolution de l'outil « votre analyse financière comparative » ...).

L'une d'entre elles peut être plus particulièrement mise en avant : l'outil de cartographie. Ce module de data visualisation spécifique permet d'explorer simplement les données financières des collectivités locales sous forme cartographique. Les données sont disponibles pour tous les niveaux de collectivités locales (régions, départements, groupements à fiscalité propre, communes), ainsi que pour les ensembles intercommunaux. Selon les cas, l'utilisateur choisit s'il cartographie les budgets principaux ou leur consolidation avec les budgets annexes. Environ 70 agrégats et ratios sont proposés et peuvent être appréhendés selon différentes modalités (montant, montant cumulé sur 6 ans, montant par habitant, évolution, % des recettes de fonctionnement...) et pour plusieurs années. Dans certains cas, l'utilisateur pourra zoomer sur une échelle territoriale spécifique (régionale, départementale ou intercommunale). En plus de la génération automatique des cartes, différents outils sont mis à disposition de l'utilisateur pour comprendre plus finement les données (statistiques descriptives...), pour en personnaliser les paramètres (définition du nombre de classes et de leurs bornes...) ou encore, pour en définir les modalités d'affichage (couleurs, repères géographiques...).

Communes et leurs groupements à fiscalité propre - Dépenses d'équipement - Cumul 2017-2022 (en €/hab.)



Une fréquentation qui augmente sensiblement

Depuis la mise en place d'outils de suivi, la fréquentation du portail continue de croître. En 2023, 40 800 visites ont été enregistrées, en hausse de plus de 35% par rapport à 2022. Le temps moyen d'une session s'est établi quant à lui à 9 minutes 24⁴.

⁴ Les modalités de calcul du temps passé sur le portail ayant été affinées en mai 2023, le chiffre présenté porte uniquement sur la période allant de juin à décembre 2023. Il ne peut pas être comparé à celui fourni dans le rapport d'activité des années précédentes.

Les autres travaux

Après l'analyse des coûts dans les secteurs scolaire et périscolaire en 2019 puis celle des coûts des piscines communales et intercommunales (en 2021 puis en 2022), l'OFGL a mené en 2023 **un travail approfondi sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques du bloc communal**. Ces recherches ont donné lieu à la production d'un 23^e numéro de la collection *Cap sur* en février 2024.

Ces travaux se basent sur l'analyse des comptes de gestion des communes en présentation fonctionnelle et de données extra-financières fournies par le Ministère de la Culture sur les caractéristiques des bibliothèques (surfaces, fréquentations, inscrits, etc.). Les données 2019 et 2022 d'un échantillon fiable de 1 032 communes ont été étudiées afin d'en faire ressortir des indicateurs de coûts utiles à la gestion de ce service public omniprésent sur le territoire, et porté à 97% par le bloc communal. Au-delà d'indicateurs de références, l'étude s'attache à expliquer les disparités de coûts entre communes en fonction de leurs caractéristiques : la question de la centralité des communes dans les dépenses de fonctionnement pour ce type d'équipement est un des facteurs importants que l'étude mettra en avant.

Les premiers résultats ont été présentés lors de différents entretiens auprès de professionnels du secteur (directeurs de bibliothèques municipales et départementales, associations de bibliothécaires, etc.), auprès de représentants des associations d'élus, et auprès des équipes du Ministère de la Culture en charge des données extra-financières fournies. Enfin, ils ont fait l'objet d'une réunion thématique du Comité scientifique et technique de l'OFGL début décembre 2023. Tous ces échanges ont permis de confirmer la pertinence des résultats et de les approfondir en vue de leur publication.

L'Observatoire peut par ailleurs être amené à traiter plus ponctuellement certains sujets, toujours en lien avec ses missions, soit à sa demande, soit à celle d'une association d'élus ou d'agents, d'une administration ou d'un tiers travaillant sur le secteur.

A titre d'exemples, l'OFGL :

- participe aux réunions de certains groupes de travail de l'AFIGESE : celui sur la tarification et les calculs de coût et celui sur la fiscalité et les dotations,
- est partenaire et membre du comité scientifique du réseau FIL, lieu d'échanges entre chercheurs et décideurs locaux,
- fournit ponctuellement des données ou des renseignements à des tiers (chercheurs, associations d'élus, journalistes...),
- est membre d'un groupe de travail consacré aux Entreprises publiques locales (EPL), avec l'INSEE, la DGCL et la Fédération des EPL. Le résultat des travaux menés par l'INSEE a pris la forme d'un Bulletin d'information statistique (*BIS*) de la DGCL sur « Les caractéristiques économiques et sociales des entreprises publiques locales (EPL) » (mars 2023)
- a produit une analyse des finances locales pour l'Observatoire des politiques culturelles, en contrepoint de son baromètre sur les choix et dépenses culturelles des collectivités territoriales⁵.

⁵ <https://www.observatoire-culture.net/contexte-financier-general-intervention-culturelle-collectivites-locales/>, 7 décembre 2023

3- La visibilité

Pour l'OFGL, les enjeux de visibilité sont importants. Les productions, études, bases de données, outils ou vidéos doivent pouvoir s'adresser à l'ensemble des acteurs intéressés par les sujets traités. Pour assurer un rayonnement à ses réalisations, l'OFGL a privilégié quatre axes : les interventions publiques, la presse, le site internet et les réseaux sociaux.

Interventions publiques

Toute l'année, l'équipe OFGL répond aux sollicitations de ses partenaires ou des structures actives en matière d'études sur les finances et la gestion publique locales pour intervenir lors de colloques ou à l'occasion de réunions thématiques.

En 2023, l'OFGL a assuré 13 présentations, lors de manifestations regroupant près de 1 400 personnes. Ces interventions suivent toutes le même objectif, le partage des informations traitées par l'OFGL. Elles permettent de rendre plus visible l'Observatoire et de recenser des besoins des participants.

Liste des principales interventions publiques de l'OFGL sur 2023

Cap veriant - webinaire Expert - 26/01

Assemblée Nationale - Délégation aux collectivités territoriales - Colloque dédié à l'investissement public local - 02/02

UNCCAS - Congrès national annuel de l'UNCCAS - 28/03

AFIGESE - Groupe de Travail Fiscalité - 04/04

Aides territoires - La Banque Postale - Webinaire - 30/05

AFL - Journée AFL - 15/06

Association Contrôleurs de gestion des départements - Préambule aux rencontres du contrôle de gestion (CNFPT) - 21/06

AMF 35 - Salon Terres et Maires - 06/07

France urbaine - Journées nationales FU - 21/09

AFIGESE - Assises AFIGESE - 28/09

AMRF - Les « jeudis de la formation » - 05/10

AMF - Congrès des maires - 21/11

AMF - Congrès des maires- Point info Intercommunalités - 22/11

Prix Territoria en 2023

Le travail réalisé en collaboration avec l'AFIGESE et la ville d'Angers sur les coûts de fonctionnement des piscines publié en janvier 2023 a été distingué par l'Observatoire Territoria. La Ville d'Angers, l'OFGL et 10 autres collectivités issues du groupe de travail « Tarification et calcul de coût » de l'AFIGESE ont en effet été récompensés du Prix Territoria Or 2023 pour ce benchmark sur le coût des piscines, remis le 07 novembre 2023 à l'Assemblée Nationale. Ce prix récompense un projet collectif inédit pour l'analyse des coûts.

Presse

Toute l'année l'OFGL veille à informer les médias lors de la sortie de ses productions publiques. En 2023, l'Observatoire a diffusé six communications à la presse.

En conséquence, l'OFGL a bénéficié d'une présence régulière dans les médias tout au long de l'année, versions Web et/ou imprimées : La gazette des communes, Maire Info, Localtis, RCL – Revue des collectivités locales, Les Echos, Le Figaro, Le nouvel économiste, Le Moniteur, Le Parisien, Le Monde, Acteurs publics, Maires de France, Intercommunalités, Vie publique.fr, Veille et territoires (ANCT), Le courrier des maires, Lettre du Financier Territorial LFT ainsi que dans les newsletters et/ou sur les sites des associations d'élus (APVF, AMF, France Urbaine, Villes de France, Intercommunalités de France) et d'agents (AFIGESE).

Site Internet OFGL et réseaux sociaux

- Les publications de l'OFGL sont systématiquement mises en ligne sur le site collectivites-locales.gouv.fr qui est partagé entre la DGCL et la DGFIP.

L'OFGL bénéficie de sa propre partie, qu'il alimente comme il le souhaite avec l'aide précieuse du pôle communication de la DGCL.

En conséquence, les nouveautés bénéficient de la visibilité en page d'accueil et d'une information par la newsletter bimensuelle du site transmise à plus de 49 000 abonnés (référence 2021).

- **Côté réseaux sociaux**, l'OFGL est présent sur le réseau professionnel LinkedIn en publiant sur ses productions ainsi que sur celles de ses partenaires. Depuis 2022, un rendez-vous régulier a été créé, « OFGL chrono », capsule d'informations sur les finances locales en format court. En 2023, 6 « OFGL chrono » ont été publiés.

Le nombre d'abonnés a fortement progressé en 2023 pour atteindre 3 137 (+38% sur un an). Les taux de consultation (d'ouverture) restent très satisfaisants. A titre d'exemple, les nouvelles publiées par l'OFGL affichent plus de 80 000 « impressions⁶» sur 12 mois, pour près de 6 300 « clics » (+22% par rapport à 2022).

- Depuis 2021, l'OFGL a également développé sa chaîne [YouTube](https://www.youtube.com/). Celle-ci lui permet aujourd'hui de centraliser et de rendre accessibles ses vidéos, notamment les tutoriels concernant son portail data.ofgl.fr.

⁶ Les impressions sont des « vues » lorsque le post est au moins à 50% de l'écran de l'utilisateur ou en cas de clic.

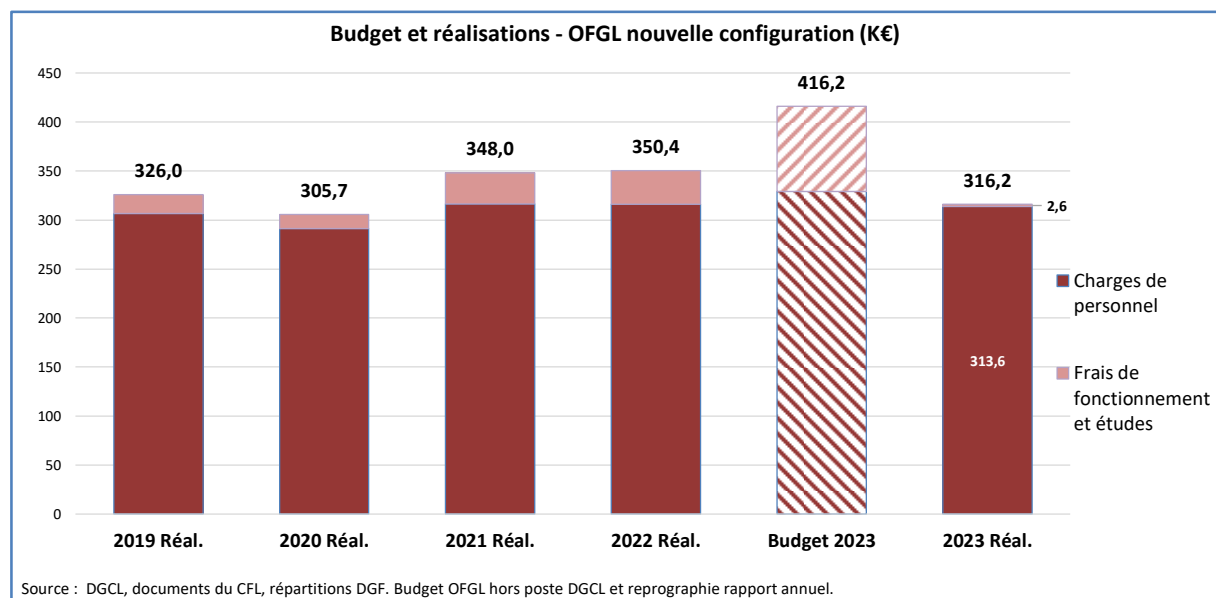
4- Un budget au financement partagé entre l'Etat et les collectivités

La nouvelle configuration de l'OFGL mise en place à partir de 2017 s'est construite sur la base d'un **budget supplémentaire annuel de 360 K€**⁷. Il a été décidé de le répartir à parts égales entre l'Etat et les collectivités locales. Pour ces dernières, le financement s'opère, sous contrôle du CFL, par prélèvement sur la DGF annuelle avant répartition.

Compte tenu de la montée en puissance progressive de la structure, entraînant des sous-consommations et donc des reports, les budgets prévisionnels des années suivantes ont pu être portés à environ 400 K€. Il s'agissait alors d'anticiper les charges exceptionnelles liées à la mise en place de la plateforme de données partagées.

Dans les faits, les premiers travaux sur le partage des données (application Web) ont été réalisés sur 2017 et 2018 très majoritairement en interne avec peu de frais de prestations. En conséquence, seules les réalisations sur les exercices suivants s'approchent du budget initial de 360 K€ : 348,0 K€ en 2021 et 350,4 K€ en 2022.

Les réalisations 2023 sont en net repli (316 K€) mais cette baisse ne s'explique que par une charge engagée mais non réalisée de 38 K€ (convention avec le ministère de l'Economie pour le sous-domaine data.ofgl.fr – solution OpendataSoft). L'exercice 2024 devrait en conséquence enregistrer deux années de convention et faire remonter le volume total des réalisations.



⁷ Ce montant ne comprend pas les charges « historiques » de l'OFL, un poste à la direction des Etudes de la DGCL et les coûts de reproduction et de diffusion du rapport annuel, ces derniers représentaient environ 25 K€ en 2023.

L'OFGL, lieu de partage et de réflexion sur les finances et la gestion publique locales

Créé par la loi NOTRE du 7 août 2015 et placé sous l'autorité du Président du Comité des Finances Locales, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) se substitue à l'Observatoire des Finances Locales et voit ses compétences élargies.

L'OFGL est le lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes aux finances et à la gestion des collectivités territoriales. Il a pour mission de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur les axes thématiques fixés par son Conseil d'orientation, composé d'élus et de représentants de l'État.

L'OFGL bénéficie du soutien et de l'expertise des membres de son Comité scientifique et technique. Il est composé d'administrations centrales et d'organismes publics, d'associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, ainsi que d'établissements financiers spécialisés et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Dans la collection *Cap sur*

[Les coûts locaux de l'éducation - n°10, novembre 2019](#)

[Les deux derniers mandats du bloc communal - n°11, juillet 2020](#)

[Les services départementaux d'incendie et de secours - n°12, septembre 2020](#)

[Les enjeux financiers portés par les CCAS et CIAS - n°13, octobre 2020](#)

[Le coût de fonctionnement des piscines communales et intercommunales - n°14, octobre 2021](#)

[Les flux financiers entre budgets des collectivités locales : 37 Md€ en 2020 - n°15, décembre 2021](#)

[L'hétérogénéité des effets de la crise sur les finances du bloc communal en 2020 - n°16, janvier 2022](#)

[Les impacts de la crise Covid sur les finances locales en 2020 et 2021 - n°17, juin 2022](#)

[Les finances des communes et intercommunalités en 2021 - n°18, novembre 2022](#)

[Les déterminants des disparités d'investissement communal sur le dernier mandat – n°19, décembre 2022](#)

[Cap sur la contribution fiscale des entreprises aux services publics locaux – n°20, mars 2023](#)

[Cap sur les investissements scolaires des collectivités locales – n°21, octobre 2023](#)

[Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2022 - n°22, novembre 2023](#)

[Cap sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales – n°23, février 2024](#)

La reproduction de tout ou partie de la présente publication doit s'accompagner de la mention « Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales » ou « OFGL ».

*« l'OFGL est un outil collectif,
sans parti pris mais avec une
ambition : celle de nourrir le
débat public d'informations utiles
à chacun, au niveau national
comme au niveau de chaque
territoire »*

André Laignel,
Président de l'OFGL



data.ofgl.fr

Le portail des données financières et de gestion du secteur public local